Règlement des études et de la scolarité
2026-2027
Catalogue des cours de langues anciennes
- Faculté des sciences historiques

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d’un profil spécifique peuvent bénéficier d’une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant doit faire une demande justifiée directement auprès de l'enseignant de la matière concernée). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
SHAKAM01	Matière	Akkadien - Initiation à la grammaire et au déchiffrement (paléo-babylonien)		1		CT	TD 24	**Devoir écrit à la maison**	CC	ET	1h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	2	
								Ecrit	CT	ET	2h00	2								
SHAKAM02	Matière	Akkadien - Approfondissement		1		CT	TD 24	**Devoir écrit à la maison**	CC	ET	1h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	2	
								Ecrit	CT	ET	2h00	2								
SHAKAM03	Matière	Akkadien - Perfectionnement		1		CT	TD 24	**Devoir écrit à la maison**	CC	ET	1h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	2	
								Ecrit	CT	ET	2h00	2								
SHAVAM01	Matière	Avestique 1 - Initiation à la grammaire et lecture de textes		1		CT		**Ecrit**	CT	ET	1h30	1			**Ecrit**	CT	ET	1h30	1	
SHAVBM01	Matière	Avestique 2 - Approfondissement de la grammaire et lecture de textes		1		CT	TD 24	**Ecrit**	CT	ET	1h30	1			**Ecrit**	CT	ET	1h30	1	
SHAVCM01	Matière	Avestique 3 - Grammaire et lecture de textes		1		CT		**Ecrit**	CT	ET	1h30	1			**Ecrit**	CT	ET	1h30	1	
SHAVDM01	Matière	Avestique 4 - Grammaire et lecture de textes		1		CT	TD 24	**Ecrit**	CT	ET	1h30	1			**Ecrit**	CT	ET	1h30	1	
SHCOAM01	Matière	Copte 1 - Initiation		1		CT	TD 24	**Devoir écrit à la maison**	CC	ET	1h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	2	
								Ecrit	CT	ET	2h00	2								
SHCOBM02	Matière	Copte 2 - Approfondissement		1		CT	TD 24	**Devoir écrit à la maison**	CC	ET	1h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	2	
								Ecrit	CT	ET	2h00	2								
SHEGAM01	Matière	Égyptien 1 - Initiation à l'égyptien classique		1		CT	TD 24	**Ecrit**	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
SHEGBM02	Matière	Égyptien 2 - Initiation à l'égyptien classique (suite)		1		CT	TD 24	**Ecrit**	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
SHEGAM03	Matière	Égyptien 3 - Approfondissement		1		CT	TD 24	**Ecrit**	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
SHEGBM04	Matière	Égyptien 4 - Diachronie de la langue égyptienne		1		CT	TD 24	**Ecrit**	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
SHEGAM05	Matière	Égyptien 5 - Initiation au démotique 1		1		CT	TD 24	**Ecrit**	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
SHEGBM06	Matière	Égyptien 6 - Initiation au démotique 2		1		CT	TD 24	**Ecrit**	CT	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
SHEGAM07	Matière	Égyptien 7 - Epigraphie et papyrologie égyptiennes 1		1		CT	TD 24	**Oral avec support écrit**	CT	EO	0h30	1			**Oral avec support écrit**	CT	EO	0h30	1	
SHEGBM08	Matière	Égyptien 8 - Epigraphie et papyrologie égyptiennes 2		1		CT	TD 24	**Oral avec support écrit**	CT	EO	0h30	1			**Oral avec support écrit**	CT	EO	0h30	1	
SHSUBM01	Matière	Sumérien 1 - Initiation à la grammaire et au déchiffrement		1		CT	TD 24	**Devoir écrit à la maison**	CC	ET	1h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	2								
SHSUBM02	Matière	Sumérien 2 - Approfondissement 1		1		CT	TD 24	**Devoir écrit à la maison**	CC	ET	1h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	2								
SHSUBM03	Matière	Sumérien 3 - Approfondissement 2		1		CT	TD 24	**Devoir écrit à la maison**	CC	ET	1h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	2								
	Matière	Latin antique - Semestres impairs		1		CT		**Test 1**	CC	ET	0h30	1			**Ecrit**	CT	ET	1h30	1	

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Latin niveau 1							Latin niveau 1					
								Test 2 Latin niveau 1	CC	ET	0h30	1			**Ecrit** Latin niveau 2	CT	ET	1h30	1	
								Ecrit 3 Latin niveau 1	CT	ET	1h30	2			**Ecrit** Latin niveau 3	CT	ET	1h30	1	
								Ecrit 1 Latin niveau 2	CC	ET	1h30	1								
								Ecrit 2 Latin niveau 2	CT	ET	1h30	1								
								Ecrit Latin niveau 3	CC	ET	1h30	1								
								Ecrit Latin niveau 3	CT	ET	1h30	1								
		Choisir 1 élément(s)																		
							TD 30													
SHLAAM01	Matière	Latin antique 1		1		CT		**Test 1** Latin niveau 1	CC	ET	0h30	1			**Ecrit** Latin niveau 1	CT	ET	1h30	1	
								Test 2 Latin niveau 1	CC	ET	0h30	1								
								Ecrit 3 Latin niveau 1	CT	ET	1h30	2								
							TD 30													
SHLAAM02	Matière	Latin antique 2		1		CT		**Ecrit 1** Latin niveau 2	CC	ET	1h30	1			**Ecrit** Latin niveau 2	CT	ET	1h30	1	
								Ecrit 2 Latin niveau 2	CT	ET	1h30	1								
							TD 24													
SHLAAM03	Matière	Latin antique 3		1		CT		**Ecrit** Latin niveau 3	CC	ET	1h30	1			**Ecrit** Latin niveau 3	CT	ET	1h30	1	
								Ecrit Latin niveau 3	CT	ET	1h30	1								
	Matière	Latin antique - Semestres pairs		1		CT		**Test 1** Latin niveau 1	CC	ET	0h30	1			**Ecrit** Latin niveau 1	CT	ET	1h30	1	
								Test 2 Latin niveau 1	CC	ET	0h30	1			**Ecrit** Latin niveau 2	CT	ET	1h30	1	
								Ecrit 3 Latin niveau 1	CT	ET	1h30	2			**Ecrit** Latin niveau 3	CT	ET	1h30	1	
								Ecrit 1 Latin niveau 2	CC	ET	1h30	1								
								Ecrit 2 Latin niveau 2	CT	ET	1h30	1								
								Ecrit Latin niveau 3	CC	ET	1h30	1								
								Ecrit Latin niveau 3	CT	ET	1h30	1								
		Choisir 1 élément(s)																		
							TD 30													
SHLABM01	Matière	Latin antique 1		1		CT		**Test 1** Latin niveau 1	CC	ET	0h30	1			**Ecrit** Latin niveau 1	CT	ET	1h30	1	
								Test 2	CC	ET	0h30	1								

Maquette d'enseignement								Évaluation										
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage					
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Latin niveau 1												
								Ecrit 3 Latin niveau 1	CT	ET	1h30	2								
SHLABM02	Matière	Latin antique 2		1		CT		**Ecrit 1** Latin niveau 2	CC	ET	1h30	1			**Ecrit** Latin niveau 2	CT	ET	1h30	1	
								Ecrit 2 Latin niveau 2	CT	ET	1h30	1								
SHLABM03	Matière	Latin antique 3		1		CT		**Ecrit** Latin niveau 3	CC	ET	1h30	1			**Ecrit** Latin niveau 3	CT	ET	1h30	1	
								Ecrit Latin niveau 3	CT	ET	1h30	1								
	Matière	Latin médiéval - Semestres impairs		1		CT		**Ecrit**	CC	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1								
		Choisir 1 élément(s)																		
SHLAAM03	Matière	Latin médiéval		1		CT	TD 24													
								Ecrit	CC	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1								
	Matière	Latin médiéval - Semestres pairs		1		CT		**Ecrit**	CC	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1								
		Choisir 1 élément(s)																		
SHLABM02	Matière	Latin médiéval		1		CT	TD 24													
								Ecrit	CC	ET	2h00	1			**Ecrit**	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit	CT	ET	2h00	1								
SHSAAM01	Matière	Sanskrit 1 - Ecriture nâgarî et grammaire		1		CT	TD 24													
								Ecrit	CT	ET	1h30	1			**Ecrit rattrapage**	CT	ET	1h30	1	
SHSABM02	Matière	Sanskrit 2 - Grammaire et lecture de textes		1		CT		**Ecrit**	CT	ET	1h30	1			**Ecrit rattrapage**	CT	ET	1h30	1	
SHSAAM03	Matière	Sanskrit 3 - Grammaire et lecture de textes		1		CT	TD 24													
								Ecrit	CT	ET	1h30	1			**Ecrit rattrapage**	CT	ET	1h30	1	
SHSABM04	Matière	Sanskrit 4 - Grammaire et lecture de textes		1		CT		**Ecrit**	CT	ET	1h30	1			**Ecrit rattrapage**	CT	ET	1h30	1	
SHSAAM05	Matière	Sanskrit 5 - Pali - Grammaire et lecture de textes		1		CT		**Ecrit**	CT	ET	1h30	1			**Ecrit**	CT	ET	1h30	1	
SHSABM06	Matière	Sanskrit 6 - Pali et sanskrit - Grammaire et lecture de textes		1		CT	TD 24													
								Ecrit	CT	ET	1h30	1			**Ecrit**	CT	ET	1h30	1	
	Matière	Grec ancien pour historiens - Semestres impairs		1		CT		**Ecrit 1** Niveau 1	CC	ET	1h00	1			**Ecrit** Niveaux 1, 2 et 3	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit 2 Niveau 1	CT	ET	2h00	1								
								Oral Niveau 2	CC	EO	0h15	1								
								Ecrit Niveau 2	CT	ET	2h00	2								
								Ecrit 1 Niveau 3	CC	ET	1h00	1								
								Ecrit 2 Niveau 3	CT	ET	2h00	2								
		Choisir 1 élément(s)																		
SHGRAM01	Matière	Grec ancien pour historiens 1		1		CT		**Ecrit 1** Niveau 1	CC	ET	1h00	1			**Ecrit** Niveaux 1, 2 et 3	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit 2 Niveau 1	CT	ET	2h00	1								

Maquette d'enseignement								Évaluation											
								Évaluation initiale / principale							Seconde chance / rattrapage				
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
SHGRAM02	Matière	Grec ancien pour historiens 2		1		CT	TD 12	**Oral** Niveau 2	CC	EO	0h15	1			**Ecrit** Niveaux 1, 2 et 3	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit Niveau 2	CT	ET	2h00	2								
SHGRAM03	Matière	Grec ancien pour historiens 3		1		CT		**Ecrit 1** Niveau 3	CC	ET	1h00	1			**Ecrit** Niveaux 1, 2 et 3	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit 2 Niveau 3	CT	ET	2h00	2								
	Matière	Grec ancien pour historiens - Semestres pairs		1		CT		**Ecrit 1** Niveau 1	CC	ET	1h00	1			**Ecrit** Niveaux 1, 2 et 3	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit 2 Niveau 1	CT	ET	2h00	1								
								Oral Niveau 2	CC	EO	0h15	1								
								Ecrit Niveau 2	CT	ET	2h00	2								
								Ecrit 1 Niveau 3	CC	ET	1h00	1								
								Ecrit 2 Niveau 3	CT	ET	2h00	2								
		Choisir 1 élément(s)																		
SHGRBM01	Matière	Grec ancien pour historiens 1		1		CT		**Ecrit 1** Niveau 1	CC	ET	1h00	1			**Ecrit** Niveaux 1, 2 et 3	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit 2 Niveau 1	CT	ET	2h00	1								
SHGRBM02	Matière	Grec ancien pour historiens 2		1		CT	TD 12	**Oral** Niveau 2	CC	EO	0h15	1			**Ecrit** Niveaux 1, 2 et 3	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit Niveau 2	CT	ET	2h00	2								
SHGRBM03	Matière	Grec ancien pour historiens 3		1		CT		**Ecrit 1** Niveau 3	CC	ET	1h00	1			**Ecrit** Niveaux 1, 2 et 3	CT	ET	2h00	1	
								Ecrit 2 Niveau 3	CT	ET	2h00	2								
SHPEAM01	Matière	Vieux-Perse 1 - Initiation à la grammaire et lecture de textes		1		CT	TD 24	**Ecrit**	CT	ET	1h30	1			**Ecrit**	CT	ET	1h30	1	
SHPEBM01	Matière	Vieux-Perse 2 - Approfondissement de la grammaire et lecture de textes		1		CT		**Ecrit**	CT	ET	1h30	1			**Ecrit**	CT	ET	1h30	1	
SHPECM03	Matière	Vieux-Perse 3 - Grammaire et lecture de textes		1		CT	TD 24	**Ecrit**	CT	ET	1h30	1			**Ecrit**	CT	ET	1h30	1	
SHPEDM04	Matière	Vieux-Perse 4 - Grammaire et lecture de textes		1		CT		**Ecrit**	CT	ET	1h30	1			**Ecrit**	CT	ET	1h30	1	

Légende

Titre des colonnes

Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Nb notes	Nombre de notes
Pond.	Pondération
Rep.	Note reportée en deuxième session

Nature d'enseignement

TD	TD (Travaux dirigés)

Nature d'ELP

Matière	Matière

Régime

CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)

Type d'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale

Type d'évaluation pour la session 2 des MCC

CT	Contrôle terminal

Nature de l'évaluation pour les MCC

ET	Écrit sur table
EO	Épreuve Orale